

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

AMENAGEMENT DE LA PLACE
DU PORTIQUE

86.051

DATE DE CONVOCATION

24 MARS 1986

DATE D'AFFICHAGE

24 MARS 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 27
Nombre de votants 33
POUR : 27
CONTRE : 4
ABSTENTIONS : 2

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

14 AVR. 1986

APPLICATION LOI N° 82210
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le Vingt Huit Mars

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOS -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjoints,
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE-
FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT -
MARCONI - MONNARD - POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.e LAFAYE par M. FABER
MM. BERNARD par M. MOST
Mme CENAC par M. MONNARD
M. GEOFFROY par M. BARBAT -
M. PAPEAU par M. BIROLLEAU
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Lors de la réunion du 1er Mars 1986, le Conseil Municipal
a examiné un plan d'aménagement de la Place du Portique, réalisé
par M. CACOUB, Architecte.

Ce projet comprend essentiellement des aménagements paysagers
et piétonniers. Il a été demandé aux Services Techniques de modifier
ce projet de manière à créer une liaison automobile entre le Front
de Mer et le Bd de la République, d'une part, et quelques places de
stationnement, d'autre part.

Plusieurs solutions sont envisagées pour répondre à cet
objectif, tout en préservant les espaces fleuris de la partie
centrale prévus par M. CACOUB.

Compte-tenu des disponibilités financières du Budget Primitif
1986 (400.000 Frs) la solution proposée dans l'immédiat est celle
qui consiste à maintenir dans son état actuel la circulation
automobile et les parkings latéraux, et à réaliser :

- un alignement de pins Parasol de chaque côté de la place,
- des espaces fleuris aux lieu et place du parking central
(20 places seront supprimées)
- des espaces fleuris dans les "bassins".

./.

Cette solution permettra de réaliser dans une tranche ultérieure le projet définitif dans lequel la circulation automobile est assurée derrière les alignements de pins et dix places de stationnement sont envisagées de chaque côté de la place.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

VU les plans établis par M. CACOUB et les Services Techniques

CONSIDERANT qu'il est indispensable de réaliser un aménagement de la place du Portique

DECIDE :

- d'adopter le projet représenté sur le plan ci-joint qui comprend :
- le remplacement des places de stationnement de la partie centrale par des massifs fleuris
- la plantation d'alignements de pins Parasol de chaque côté de la place
- l'aménagement de massifs fleuris dans les bassins situés de part et d'autre de la place.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME



Pour le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]